



ATTESTATION

Pass'Sports et Culture

2025-2026

Cette attestation est à <u>remettre à l'association ou l'organisme</u> lors de l'inscription de votre enfant à la pratique d'une activité culturelle et/ou sportive.

Profil du demandeur
Nom et prénom de l'enfant : Né(e) le : Domicilié(e) :
Nom et Prénom du (des) parent(s) : Adresse du (des) parent(s) :
Nous soussignés, Jean-Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes des Vosges d sud et Christian CODDET, Maire de la commune de Giromagny, attestons que l'enfan rentre dans le cadre du dispositif « Pass'Sports e Culture » pour 2025-2026 et peut donc à ce titre bénéficier d'une participation de :
• la communauté de communes, d'un montant maximum de 15 Euros
• la commune de Giromagny, d'un montant maximum de 30 Euros
Soit un montant maximum de 45 Euros, qui sera versé à l'Association ou organisme
Fait à Giromagny, le / /2025
Le Maire de Giromagny,
Christian CODDET
Partie à remplir par l'association ou l'organisme
Mme ou M, responsable de l'Association ou de l'organism «» atteste que l'enfar , domicilié à Giromagny, est inscrit pour l
pratique d'une activité au cours de la saison 2025/2026.
Montant de la cotisation totale :€. Autres aides perçues (CAF, Etat, autres) et montant :
Fait àle / /202 (Cachet et signature

N.B: L'association devra adresser la présente attestation accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire à la Communauté de communes des Vosges du sud, 26 bis Grande rue 90170 ETUEFFONT ou par mail passportculture@ccvosgesdusud.fr